



## SERVICE DE PRESSE

---

Meseberg, le mardi 28 mai 2024

### **Conclusions du Conseil franco-allemand de défense et de sécurité**

- Dans le contexte d'un environnement de sécurité ayant radicalement changé, la France et l'Allemagne sont plus déterminées que jamais à défendre la paix et la sécurité en Europe et plus largement dans la région euro-atlantique. En nous appuyant sur les solides liens d'amitié franco-allemands et de concert avec nos Alliés et partenaires, nous veillerons à ce que nos capacités de défense et de dissuasion demeurent crédibles en toutes circonstances face à tout adversaire éventuel.
- La France et l'Allemagne soulignent que la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine menace la sécurité européenne. La France et l'Allemagne sont déterminées à continuer de soutenir l'Ukraine aussi longtemps qu'il le faudra et avec toute l'intensité nécessaire, par des canaux bilatéraux et multilatéraux, notamment l'Union européenne (UE), le Groupe de contact pour la défense de l'Ukraine et d'autres enceintes, et des initiatives comme la Conférence de soutien à l'Ukraine de Paris le 26 février, l'initiative « Action immédiate en matière de défense aérienne » et la Conférence sur la reconstruction de l'Ukraine des 11 et 12 juin à Berlin. Elles continueront à coordonner étroitement leur soutien militaire à l'Ukraine dans le but de lui fournir les capacités dont elle a besoin pour se défendre, restaurer son intégrité territoriale dans ses frontières internationalement reconnues et s'assurer un avenir libre et démocratique.
- La France et l'Allemagne sont fermement déterminées à renforcer la sécurité européenne et, plus largement, euro-atlantique, notamment grâce à des capacités de défense européenne solides et crédibles. L'UE doit devenir un véritable acteur géopolitique et garant de la sécurité capable de faire face aux enjeux de sécurité contemporains et de renforcer l'ordre international. La France et l'Allemagne sont déterminées à améliorer et à accélérer la production en Europe et discuteront de la manière dont l'élaboration d'instruments et de stratégies utiles et de long terme pourrait contribuer à cet objectif. La France et l'Allemagne continueront à contribuer aux discussions sur le développement de l'industrie de défense européenne, à combler leurs lacunes stratégiques et à réduire leur dépendances technologiques et industrielles.

Par le renforcement de la base industrielle et technologique de défense européenne, nous accroîtrons notre préparation générale en matière de défense et nous fournirons les capacités correspondant à nos besoins et à notre ambition dans un contexte d'intensification des menaces et des enjeux de sécurité.

- Le renforcement des capacités européennes de défense contribuera à la consolidation du pilier européen au sein de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN), fondement de notre défense collective, ainsi qu'à la politique de sécurité et de défense commune de l'UE. Une défense européenne plus forte et plus performante contribuera positivement à la sécurité transatlantique et mondiale. À cet égard, nous entendons recourir davantage aux formats existants, comme le Triangle de Weimar.
- Pour renforcer leur défense collective, la France et l'Allemagne demeureront fermement déterminées à garantir l'exécutabilité des plans de défense de l'OTAN et à contribuer, dans la mesure qui leur incombe, aux capacités requises par le processus OTAN de planification de défense. Face à la menace posée par la Russie, la France et l'Allemagne continueront à renforcer leur engagement et leur participation sur le flanc est, en envisageant notamment d'intégrer la brigade franco-allemande dans les plans de l'OTAN.
- Nous sommes d'avis qu'il faut permettre à l'UE d'agir plus efficacement et plus rapidement. À cette fin, la France et l'Allemagne travailleront avec les autres États membres et le Service européen pour l'action extérieure pour rendre pleinement opérationnelle la capacité de déploiement rapide de l'UE d'ici à 2025, afin de fournir les contributions nécessaires de leurs forces et de leurs capacités.
- La coopération approfondie et étendue entre nos forces terrestres, aériennes et maritimes sera le moyen de garantir une plus grande compatibilité et interopérabilité de nos capacités, notamment grâce à la coopération militaire intégrée qu'incarnent en particulier la brigade franco-allemande, l'escadron de transport binational d'Évreux ou encore la force navale franco-allemande.
- La France et l'Allemagne rappellent le rôle essentiel de la dissuasion nucléaire dans la sécurité de l'Europe et de l'OTAN ainsi que le rôle dissuasif des forces nucléaires stratégiques indépendantes françaises et leur contribution importante à la sécurité globale de l'Alliance. Nous reconnaissons que notre posture de dissuasion et de défense se fonde sur une combinaison appropriée de capacités nucléaires, conventionnelles et de défense antimissiles, complétées par des capacités spatiales et cyber. La France et l'Allemagne, avec leurs partenaires, engageront une coopération générale et inclusive à long terme dans le domaine des frappes à longue portée, qui suppose de renforcer la base industrielle et de défense européenne pour améliorer leurs capacités militaires.

- La France et l'Allemagne sont déterminées à continuer de faire converger leurs objectifs et leurs stratégies de sécurité et de défense et elles intensifieront leurs consultations sur les décisions relatives à la coopération et à l'analyse stratégiques, notamment dans le format trilatéral entre l'Élysée et la Chancellerie, les ministères des Affaires étrangères et les ministères de la Défense des deux pays.
- La France et l'Allemagne se félicitent des progrès importants du programme relatif au système principal de combat terrestre (MGCS), comme en témoigne l'accord conclu le 26 avril entre les ministres de la Défense des deux pays. Nous sommes déterminés à annoncer le premier contrat de ce programme d'ici à la fin janvier 2025.
- La France et l'Allemagne soulignent les progrès importants du programme relatif aux systèmes d'armes de nouvelle génération (NGWS), accomplis avec l'Espagne, et elles préparent une évaluation de la phase actuelle du programme dans la perspective du passage à la phase 2 en 2025.
- La France et l'Allemagne continueront d'améliorer et de renforcer la coopération franco-allemande dans le domaine de l'armement et s'appuieront sur l'expérience acquise grâce à la coopération actuelle en matière de capacités industrielles et de défense.
- La France et l'Allemagne demeurent pleinement attachées à l'accord relatif au contrôle des exportations, que l'Espagne a rejoint en 2021, et sont déterminées à poursuivre leur coopération approfondie sur l'exportabilité de projets conjoints.